



Aquadis Loisirs

vivez vos vacances !

Siret : 410 441 307 00189 Code Ape : 5530Z

CAMPING * * * DE L'ETANG DU MERLE VILLAGE CHALETS et RESIDENCES MOBILES
58330 ST SAULGE Tel : 03 86 58 38 42

aquadis1@orange.fr - www.aquadis-loisirs.com - Centrale de réservation Tel/fax 03 86 37 95 83

CHALETS 4 / 6 personnes et 5 / 7 personnes

Tarifs 2010	31/07 - 21/08	10/07 - 31/07	03/07 - 10/07	03/04 - 03/07
			21/08 - 28/08	28/08 - 05/11
Semaine	540 €	499 €	390 €	210 €
Forfait 4 nuits				156 €
Forfait 3 nuits				124 €
Forfait 2 nuits				92 €
Forfait 1 nuit				60 €
Semaine "Promo couple"				158 €
PROMO quinzaine				315 €

RESIDENCES MOBILES 4 / 6 personnes

Tarifs 2010	31/07 - 21/08	10/07 - 31/07	03/07 - 10/07	03/04 - 03/07
			21/08 - 28/08	28/08 - 05/11
Semaine	470 €	440 €	340 €	190 €
Forfait 4 nuits				141 €
Forfait 3 nuits				112 €
Forfait 2 nuits				83 €
Forfait 1 nuit				54 €
Semaine "Promo couple"				143 €
PROMO quinzaine				285 €

LES QUINZAINES FUTEES

Du 03/07 au 17/07 et du 14/08 au 28/08	15 % de remise
--	----------------

Frais de dossier : 16 €

Formule Spécial C.E. : location ferme 9 semaines	20 % de remise
--	----------------

Vente de draps jetables : 6,80 € pour 1 grand lit, 5,80 € pour 1 petit lit

Pour les locations, les charges sont facturées sur relevé

TOUS NOS HEBERGEMENTS SONT NON FUMEURS

Dates d'ouverture : de Pâques à la Toussaint

Toutes les locations à la semaine sont : ARRIVEE le samedi de 15h00 à 18h00 - DEPART le samedi 10h00 au plus tard

Pour les week-ends : DEPART 19h00 au plus tard

TAXE DE SEJOUR par personne et par jour + de 13 ans - 0.33 €

CONTRAT de Location 2010 - Camping de l'étang du Merle * * *

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville Pays
Tel E-mail
Date d'arrivée Date de départ
Nombre d'adultes Nombre d'enfants Nombre d'animaux
Age des enfants

ACOMPTE SUR LOCATION (anzahlung)

LOCATION d'un EMPLACEMENT de CAMPING Nombre de nuitées..... x € la nuitée :
Assurance annulation facultative (conditions au dos) Acompte de 30 % du séjour :
Frais de dossier+ 8 € ... (gratuit jusqu'à 3 nuits)
Assurance annulation 12 € Xnombre de semaine(s) =
Total acompte = SOLDE à votre arrivée

LOCATION d'un CHALET ou RESIDENCE MOBILE Nbre de chalet ou résidence mobile..... x€ :
Assurance annulation facultative (conditions au dos) Acompte de 30 % du séjour :
ATTENTION SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE Frais de dossier :+ 16 €
Assurance annulation 12 € Xnombre de semaine(s) =
Total acompte = SOLDE 30 JOURS AVANT VOTRE ARRIVEE

Règlement par : chèque chèques vacances mandat cash virement électronique (transfert)
 Par téléphone avec votre Carte Bancaire / with your credit card by phone +33 (0)3 86 37 95 83

Pour les Règlements directs (virements électroniques)

SARL Aquadis Loisirs, 58700 Sichamps
Banque : Crédit Agricole Centre Loire

Code établissement
14806

code guichet
58000

N° de compte
70072982632

Clé RIB
61

Etranger uniquement (transfert)

International Bank Account Number (IBAN)

FR76 1480 6580 0070 0729 8263 261

Bank identification Code (SWIFT)

AGRI FR PP 848

Accepte les conditions de location et les tarifs joints, et s'engage à occuper un emplacement pour la période indiquée ci-dessus

DATE

SIGNATURE

Je souscris l'assurance annulation de ma location nominative pour un montant de cotisation de 12 € par semaine et accepte les conditions générales (voir au dos)

DATE

SIGNATURE

Bulletin à envoyer à la centrale de réservation

AQUADIS LOISIRS

58700 SICHAMPS

Tel./fax. : 03.86.37.95.83

**Votre lieu de vacances
Camping L'Etang du Merle * * ***

Lieu dit : Le Merle

58 330 ST SAULGE

Tel. : 03.86.58.38.42 (en saison)

Dès réception de votre contrat de location, nous vous enverrons une confirmation de réservation sous réserve du paiement du solde du séjour 30 jours avant votre arrivée.
A votre arrivée une caution d'inventaire de 150 € et une caution ménage de 100 € vous seront demandées (pour les chalets et mobil-homes)

TARIF 2010 - CAMPING

CAMPING *** de L'ETANG DU MERLE

Emplacement de CAMPING *** par NUIT / per night		TARIF en euros
		TARIF par nuit
Forfait PAR NUIT comprenant : 1 emplacement, 2 personnes, 1 voiture, 1 tente ou 1 caravane		
Emplacement avec électricité		17,00 €
Emplacement simple (no electricity)		15,00 €
Emplacement simple, 1 personne, 1 tente, 1 vélo		7,20 €
<i>Supplément sur l'emplacement par NUIT / extra per night</i>		
<i>Personne supplémentaire + 10 ans</i>		4,40 €
<i>Personne supplémentaire - 10 ans</i>		3,40 €
<i>Voiture ou moto supplémentaire</i>		3,30 €
<i>Garage mort par jour</i>		5,30 €
<i>Visiteur par personne</i>		2,30 €
<i>Tente ou caravane supplémentaire</i>		5,30 €
<i>Animal</i>		3,10 €

CAMPING *** à l'année - CARAVANE à l'année -		
FORFAIT		
Forfait comprenant	Un emplacement à l'année - branchement électrique du 1er mai au 15 septembre 1 caravane + 1 voiture + un droit de pêche sur l'étang	
Options :	Nuitée au camping par personne - 50 % du tarif camping en vigueur 50 % sur les suppléments par nuit sauf électricité (voir tarif)	871 €
<i>Un forfait est valable avec votre caravane personnelle, ce contrat est soumis à un règlement intérieur.</i>		

LOCATION RESIDENTIELLE DE LOISIRS	Tarif à l'année
Le contrat prévoit la mise à disposition à l'année d'une parcelle GRAND CONFORT (se référer au règlement intérieur du camping)	1 950 €

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DU CONTRAT DE LOCATION

Article 1 : Une location de chalet, mobil home, caravane ou d'un emplacement de camping ne sera prise en compte et sera effective qu'après avoir dûment rempli le contrat de location et après avoir versé à la société Aquadis Loisirs, acompte demandé sur ce dernier .**Article 2** : Le contrat de location, le fait que vous signiez ce dit contrat vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes. **Article 3** : Vous ne pouvez en aucun cas dénoncer ce contrat.

Article 4 : En cas de rupture de contrat, l'acompte sera conservé et le solde devra être versé à titre d'indemnité de rupture de contrat. **Article 5** : Le contrat de location laissera apparaître une date précise d'arrivée et de départ. **Article 6** : Le contrat de location engage le réservataire à payer l'intégralité du séjour même en cas d'absence totale ou partielle. **Article 7** : Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous louée. **Article 8** : La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement d'acompte d'un montant déterminé sur le contrat. **Article 9** : En l'absence de message télégraphié du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis .**Article 11** : Le montant total du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée pour le camping et 30 jours avant votre date d'arrivée pour les locations de chalets, mobil homes et caravanes. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. **Article 12** : Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même chalet, mobil-home ou caravane. **Article 13** : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du site.

CONDITIONS GENERALES DE L'ASSURANCE ANNULATION

Article 1 : L'assurance annulation est facultative. **Article 2** : Vous souscrivez l'assurance annulation en appliquant votre signature sur le contrat de location dans le cadre prévu à cet effet, vous acceptez alors l'ensemble des conditions générales citées ci près. **Article 3** : Les sommes garanties par le contrat d'assurance annulation correspondent à une indemnité de rupture de contrat de location et en aucun cas ne peuvent dépasser le montant total du séjour de location.

Article 4 : Pour le client qui ne vient pas ou qui ne prévient pas ou qui évoque une demande de remboursement entrant dans le cadre des garanties doit faire l'objet de présentation de justificatifs. **Article 5** : la garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs suivants. Tout séjour commencé est dû en totalité.

MECANISME DU CONTRAT

AVANT VOTRE DEPART, si l'un des évènements survient : Maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant :vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur accident de votre véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour

VOUS SEREZ REMBOURSE DE : 80 % du montant de la location hors frais de dossiers en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30 jours avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation •80 % du montant de la location hors frais de dossiers, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date

PENDANT VOTRE SEJOUR :La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait s'appliquer même sous un des motifs précédents. Tout séjour commencé est dû en totalité.

SONT EXCLUS : les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radio-actifs, les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré, le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré, l'accident, la maladie ou le décès : survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie, consécutif à un mauvais état de santé chronique, atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si un décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début du séjour la dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours

QUE DEVEZ VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Dans les 24 heures, impérativement, avertir la direction du camping dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ. Aviser AQUADIS Loisirs dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie, une copie du décompte de votre régime maladie, un bulletin de décès, ...tout justificatif de l'événement.

Toutes ces pièces sont à adresser à :

AQUADIS Loisirs - 58700 SICHAMPS
Tel / Fax 03 86 37 95 83